

COMMISSION DE SOINS INFIRMIERS, DE REEDUCATION ET MEDICO-TECHNIQUES

La Commission de Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT) est consultée pour avis sur :

- l'organisation générale des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques et de l'accompagnement des malades
- le projet de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques élaboré par le coordonnateur général des soins
- la recherche et l'innovation dans le domaine des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques
- la politique de développement professionnel continu
- la politique d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité des soins et de la gestion des risques liés aux soins
- les conditions générales d'accueil et de prise en charge des usagers

Elle est informée sur :

- le règlement intérieur de l'établissement
- le rapport annuel d'activité de l'établissement